

Convention

entre

la Suisse et la France sur la propriété littéraire, artistique
et industrielle, du 30 juin 1864.

Dépôt de marques de fabrique et de commerce.

Ont été déposées au Département fédéral de l'Intérieur, pendant le mois de Juillet 1876, les marques de fabrique suivantes :

- MM. Pector & Ducout j^{ne}, à Paris :
Marque de fabrique pour objets en verre trempé ou en toute autre matière vitreuse trempée.
- MM. Get, frères, à Revel (H^{te} Garonne) :
Marques et étiquettes pour un liqueur dit : „Pippermint.“
- MM. Raoul Bravais & C^{ie}, à Paris :
Marque de fabrique pour produits pharmaceutiques.
- M. Alphonse Piver, à Paris :
Marque générale pour articles de parfumerie.
- MM. A. Jacquot & C^{ie}, à Paris :
Marque de fabrique pour cirage.
- M. Hayem, aîné, à Paris :
Marque de fabrique pour cols et cravates.

Berne, le 17 août 1876.

Le Département fédéral de l'Intérieur.

Convention entre la Suisse et la France sur la propriété littéraire, artistique et industrielle, du 30 juin 1864.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1876
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	36
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.08.1876
Date	
Data	
Seite	411-411
Page	
Pagina	
Ref. No	10 009 236

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.